



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

**Travaux de mise aux normes de sécurité de divers bâtiments,
programme SOGELERG - Avenant n° 2 au marché de maîtrise
d'oeuvre.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200443

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Bâtiments

**Travaux de mise aux normes de sécurité de divers bâtiments,
programme SOGELERG - Avenant n° 2 au marché de maîtrise
d'oeuvre.**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du Conseil Municipal du 27 février 1998, la rémunération définitive du maître d'oeuvre sogelerg-sogreah-praud Ingénierie et even Structures pour la mise aux normes de sécurité de divers bâtiments a été approuvée à hauteur de 653.400 F H.T. sur les bases des études d'avant-projet détaillé (APD) remises par le maître d'oeuvre et de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Ces travaux sont en cours de réalisation, toutefois, le maître d'oeuvre a souhaité ne pas poursuivre sa mission compte-tenu de la complexité administrative (en particulier au niveau de la gestion financière et patrimoniale) qui lui a été imposée mais aussi celle consécutive au transfert de compétences concernant différents équipements à la Communauté d'Agglomération de Niort.

Un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre prenant en compte les surcoûts administratifs mais surtout la non réalisation des missions de suivi VISA (Visa des études d'exécution et de synthèse), DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux) et AOR (Assistance aux opérations de réception) pour les travaux restant à réaliser sur ce programme est proposé. Il se traduit par une rémunération globale ramenée à 585.000 F H.T., soit une moins-value de 68.400 F H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement sogelerg - sogreah - praud Ingénierie - even Structures.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)